

ici, en vous conservant sans tache et sans reproche, jusqu'à l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

15. Que doit faire paraître en son temps celui qui est souverainement heureux, qui est le seul puissant, le Roi des rois, et le Seigneur des seigneurs :

16. Qui seul possède l'immortalité, qui habite une lumière inaccessible, que nul des hommes n'a vu ni ne peut voir, à qui est l'honneur et l'empire dans l'éternité. Amen.

17. Ordonnez aux riches de ce monde de n'être point orgueilleux, de ne mettre point leur confiance dans les richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant (qui nous fournit avec abondance tout ce qui est nécessaire à la vie).

18. D'être bienfaisants, de se rendre riches en bonnes œuvres, de donner l'aumône de bon cœur, de faire part de leurs biens à ceux qui en ont besoin ;

19. De s'acquiescer un trésor, et de s'établir un fondement solide pour l'avenir, afin d'arriver à la véritable vie.

20. O Timothée, garde le dépôt qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautés de paroles, et tout ce qui oppose contre la saine doctrine qui porte fausement le nom de science ;

21. Dont quelques-uns faisant profession, se sont égarés de la voie que la grâce demeure avec vous. Amen.

d'autres commentateurs, du second avènement de Jésus-Christ, ce ne serait pas un motif pour rapporter, avec Grotius, que l'Apôtre supposait cet avènement très-prochain, puisqu'il a dit le contraire dans ses 1<sup>res</sup> Épîtres aux Thessaloniens.

15. *Quem solus temporibus ostendit.* Exhibeitur.

20. *Depositum custodi.* Ou veut que saint Paul veuille parler du dépôt de la saine doctrine, puisqu'il oppose à ce dépôt les profanes nouveautés qu'il veut qu'on évite. Ce passage établit dogmatiquement la valeur de la Tradition, et montre que le premier devoir des évêques est de garder la foi sans permettre qu'on y fasse le moindre changement. — *Profanas voco novitates.* Saint Paul condamne toutes les nouveautés d'expression qui seraient de nature à altérer le dogme. Mais il n'entend pas les expressions nouvelles dont l'Église peut se servir pour définir le dogme avec plus de précision, comme le mot *consolatif*, qu'elle a créé contre les ariens ; la mot *transsubstantiation*, contre les indécises et les calvinistes (cf. le *Commissorium* de saint Vincent de Lerins, c. 27).

21. *Quam quidam promittentes.* Allusion aux gnostiques qui se disaient, comme leur nom l'indique, les seuls possesseurs de la gnose, c'est-à-dire de la science et de la connaissance. Tels ont été d'ailleurs les hérétiques de tous les temps. A les entendre, les progrès, les lumières, sont toujours de leur côté ; l'Église qui les condamne est arriérée, et ignore les hommes et les choses.

15. *Quem. Advantum.* — *Suis temporibus ostendit.* Exhibeitur.

16. *Qui solus habet immortalitatem.* Ex se et per essentiam suam ; nam intellectuales creature, ut angeli et anime rationales, non a se, sed a Deo habent quod sint immortales. — *Luceam inhabitat inaccessibilem.* Hæc lux est ipse splendor, et gloria majestatis divine, increata, immensa et inenarrabilis. — *Nullus hominum vidit.* Oculi corporis ; nec oculo mentis per se, et ex natura sue virtutis. — *Cui honor, et imperium sempiternum.* Cujus regnum et potentia non est brevi periodo circumscripta, sed in omnem æternitatem extenditur.

17. *Non sublime sapere.* Superbo sapere ; dato esse animo et superbo. — *Qui præstat nobis omnia abunde ad fructum.* Qui in nostrum usum creaturas omnes adhibet.

18. *Dilectus fieri in bonis operibus.* Curare ut magnum sibi thesaurum recendant bonorum operum et meritorum. — *Facile tribuere.* Indulgibulum. — *Communicare.* Cum aliis divitiis suas, nec velle sibi tantum habere, ut factum erat.

19. *Thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum.* Virtutum et pietatis opera ; hæc enim opes quasi fundamentum solidum opponi incerto divitiarum hujus sæculi. — *Ut apprehendant veram vitam.* Ut vitam ad veram et beatam vitam perveniatur.

20. *Depositum custodi.* Intelligit depositum tradite doctrine. — *Devitans profanas vocum novitates.* Notat nova vocabula et nova dogmata, que siniciorum schola invehabat. — *Oppositiones.* Objectiones et argumenta. — *Falsi nominis scientia.* Falsæ scientiæ, falso nominis scientiæ.

21. *Quam. Scientiam.* — *Promittentes.* — *Circa fidem exciderunt.* Hæreticæ, aberrarunt a scopo. Ab integritate et sinceritate fidei, velut a scopo aberrarunt. — *Gratia tecum. Amen.* Gratia Dei omnium bonorum fontem, more suo, precatur in fide opè solæ.

irreprehensible usque in adventum Domini nostri Jesu Christi ;

15. *Quem solus temporibus ostendit* a beatus et solus potens, Rex regum, et Dominus dominationum ; [a Apoc. 17. 14. et 19. 16.]

16. *Qui solus habet immortalitatem, et lucem inhabitat inaccessibilem ;* et quem nullus hominum vidit, sed nec videre potest ; cui honor, et imperium sempiternum. Amen. [a Joan. 1. 18. I. Joan. 4. 12.]

17. *Dilectus hujus sæculi præcipe* non sublime sapere ; a neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo, qui præstat nobis omnia abunde ad fructum ; [a Luc. 12. 15.]

18. *Bene agere, divites fieri in bonis operibus, facile tribuere, communi-*

19. *Thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam.*

20. *O Timothée, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiæ,*

21. *Quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt. Gratia tecum. Amen.*

## PRÉFACE

## SUR LA DEUXIÈME ÉPÎTRE A TIMOTHÉE.

1. Du temps et du lieu où elle a été composée. — 2. De son objet. — 3. Son analyse.

1. On ne peut nier que cette Épître n'ait été écrite de Rome pendant que saint Paul était en prison. Il dit lui-même qu'il l'a composée dans cette ville, et qu'il était alors captif pour Jésus-Christ (cf. chap. 1, 8, 16 et 17). Les exemplaires copés et le manuscrit alexandrin, qui portent qu'elle fut écrite de Macdoine, sont rejetés comme n'étant d'aucune valeur.

Mais les critiques ne sont plus d'accord quand il s'agit de déterminer la date de cette Épître. Estius, Hug, Ladner, et en général tous ceux qui placent la première Épître à Timothée entre les deux Épîtres aux Corinthiens, supposent que celle-ci fut écrite pendant la première captivité de l'Apôtre à Rome. Il y en a même, parmi les défenseurs de ce sentiment, qui prétendent que saint Paul n'a subi qu'une seule captivité, et qu'il n'est sorti de sa prison que pour aller à la mort.

Cette opinion a contre elle les témoignages les plus positifs. Si la première captivité de l'Apôtre s'était terminée par le martyre, saint Luc n'aurait pas terminé le *livre des Actes* sans nous parler de cette mort. Dans les Épîtres qu'il a écrites pendant sa première captivité, saint Paul espère toujours sa délivrance, et dans son Épître à Philémon particulièrement, on le voit à la veille d'obtenir sa grâce (vers. 22).

Saint Clément de Rome nous dit qu'il parvint jusqu'aux confins de l'Occident, ce qui n'aurait pas été possible s'il n'avait pas été délivré de sa captivité. Le fragment de Muratori parle d'un voyage de l'Apôtre en Espagne, qu'il n'a pu accomplir qu'après sa délivrance. Eusèbe rapporte (*Hist. eccles.*, lib. II, 22), que selon la Tradition, saint Paul se remit à prêcher l'Évangile, et que ce ne fut que lorsqu'il revint à Rome pour la seconde fois, qu'il y trouva la mort, et il donne en preuve de cette Tradition, précisément la seconde lettre à Timothée.

Ce témoignage est appuyé de ceux de saint Athanase, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Ephiphane, de saint Chrysostome, de saint Jérôme, de Théodoret, et de tous les exemplaires grecs qui portent à la fin de cette épître cette épigraphe : « La seconde Épître à Timothée, ordonné premier évêque de l'Église d'Éphèse ; a été écrite de Rome, lorsque saint Paul y parut devant Néron pour la seconde fois. »

Ce sentiment nous paraît beaucoup plus probable. D'abord il est me conséquent de celui que nous avons embrassé au sujet de la première Épître. Du moment que nous croyons que l'Apôtre l'a écrite de Macdoine après la délivrance de sa première captivité, celle-ci ne peut avoir été composée que pendant sa seconde captivité.

C'est d'ailleurs ce qu'indique cette Épître elle-même. Dans les Épîtres que saint Paul a composées pendant sa première captivité il a toujours eu l'espoir de l'être délivré. Mais dans celle-ci il annonce à son cher disciple qu'il est à la veille d'être immolé, et que le temps de sa mort approche (II. Tim., iv, 5). S'il ajoute qu'il a été délivré de la geôle du lion, il s'agit du résultat de sa première comparaison qui se rapporte évidemment à son dernier passage. Car, puisque Timothée avait été à Rome pendant sa première captivité, il savait très-bien comment tout s'était passé, et il n'avait pas besoin d'en être instruit.

Dans les salutations qu'il lui adresse, saint Paul lui rappelle les personnes qu'il avait connues dans sa première captivité, et en le pressant de venir le voir,



on sent que la situation de l'Apôtre est tout autre que ce qu'elle était la première fois.

Les circonstances avaient au reste elles-mêmes beaucoup changé. Néron avait été très-doux et très-clément au commencement de son règne, et saint Paul s'était senti de la douceur et de la bonté du souverain qui était le maître absolu de Rome et des Romains. Ce prince étant devenu cruel jusqu'à la férocité, saint Paul est arrêté une seconde fois, et alors il se voit abandonné de tous ceux qui lui avaient jusque-là témoigné de l'intérêt et de l'amitié, et il pressent qu'il s'échappera pas au tyran.

C'est sous l'impression de cette idée qu'il écrit cette seconde lettre à Timothée, que l'on peut mettre, à mon avis, en l'an 66 de notre ère.

2. Dans la fâcheuse extrémité où il était réduit, l'Apôtre, comme il le dit lui-même, se voyant abandonné de tous ceux qui auraient dû être sa consolation et son appui, songe à Timothée, son compagnon fidèle, qui lui a donné tant de preuves de dévouement et d'attachement dans sa laborieuse carrière. La distance que les sépare est considérable, mais il est persuadé que l'amitié de son disciple saura la franchir. Il lui écrit donc pour l'engager à venir le trouver à Rome, pour être son confident et son soutien dans ses derniers moments, qu'il regarde comme peu éloignés.

Mais comme il ne sait si les événements ne se précipiteront pas plus vite encore qu'il ne le pressent, il lui donne en quelque sorte ses derniers avis, et lui adresse ses dernières exhortations relativement à tous les devoirs que lui impose la charge si grave qu'il lui a confiée en le mettant à la tête de l'Eglise d'Éphèse et des autres Églises d'Asie. Cette lettre, la dernière qu'il ait écrite dans l'ordre des temps, est, comme l'a dit saint Chrysostome, le testament du grand Apôtre.

3. Elle se compose de quatre chapitres, et on peut la diviser en trois parties : 1<sup>o</sup> l'introduction ou entrée en matière; 2<sup>o</sup> le corps de la lettre; 3<sup>o</sup> la conclusion.

4<sup>o</sup> Dans l'introduction, Paul salue affectueusement Timothée et lui témoigne l'amour le plus tendre en lui rappelant le souvenir de sa mère Eunice et son aïeule Loïde, auxquelles il devait le bienfait de son éducation première (1, 1-3).

2<sup>o</sup> Le corps de la lettre se subdivise en deux parties. Dans la première, qui embrasse les deux premiers chapitres, il exhorte Timothée à rallumer en lui la grâce qu'il a reçue de son ordination. Il lui rappelle les motifs qu'il a de mettre sa confiance en Jésus-Christ, et l'engage à ne point rougir de l'Évangile, mais à le défendre avec courage. Pour Paul, le prêtre est un soldat, un athlète, un labourer, et à tous ces titres il doit se dévouer au service de Dieu. Il ne travaille pas au reste pour un maître impolvère et ingrat. Le Seigneur saura récompenser ceux qui se montrent ses dignes ministres, et pour cela il trace à Timothée la ligne de conduite qu'il doit suivre. Dans l'Eglise de Dieu il y a des bons et des méchants; les ministres de Jésus-Christ ne doivent pas s'en étonner. Leur devoir est de reprendre les uns et d'encourager les autres, le tout pour la grande gloire du maître commun (ch. 1-11).

Dans la seconde partie qui renferme le chapitre III et le chapitre IV jusqu'au verset 3, l'Apôtre prédit qu'il s'éleva de faux docteurs qui chercheraient à détourner les fidèles de la vérité. Il dit à Timothée que son devoir est de les combattre, et il lui enseigne les moyens de le faire avec succès. Pour donner de l'autorité à sa parole, il faut d'abord qu'il ait une conduite irréprochable, et pour cela il doit s'appliquer à la pratique des vertus. Il est ensuite essentiel qu'il ait la science suffisante, et pour cela il lui conseille de s'appliquer à l'étude des saintes Écritures. Enfin, il faut à celui qui doit instruire les autres, du zèle et de la persévérance, et c'est l'objet de sa dernière recommandation (III-IV, 5).

3<sup>o</sup> Dans la conclusion de cette Épître, saint Paul lui parle de lui-même et pour l'engager à venir le plus tôt possible, il lui fait connaître son abandon, et le pressentiment qu'il a de sa mort prochaine. Il lui donne des détails sur les personnes qu'il a connues à Rome pendant la première captivité de l'Apôtre et lui adresse leurs salutations qu'il joint à la sienne.

## DEUXIÈME ÉPÎTRE A TIMOTHÉE.

## - CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul exhorte Timothée à rallumer en lui la grâce de son ordination, à vivre conformément à la parole de Dieu, et à garder le dépôt de la vérité.

1. Paulus, Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, secundum promissionem vite, que est in Christo Jesu; 2. Timotheo, charissimo filio, gratia, misericordia, pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro.

3. Gratias ago Deo, qui servio a progenitoribus in conscientia pura, quod sine intermissione habeam tui memoriam in orationibus meis, nocte ac die;

4. Desiderans te videre, memor lacrymarum tuarum, ut gaudio implear;

5. Recordationem accipias ejus fidei, que est in te non ficta, que et habitavit primum in avia tua Loïde, et matre tua Eunice, certus sum autem quod et in te.

6. Propter quam causam admoneo te et resuscites gratiam Dei, que est in te per impositionem manuum mearum.

CAP. I. — 1. Paulus, apostolus. Dans ce chapitre, il faut distinguer le l'entrée en matière, ou l'exorde dans lequel saint Paul remercie Dieu de la foi et de toutes les vertus qu'il trouve dans son cher disciple, et qu'il attribue après Dieu, à la bonne éducation qu'il a reçue de sa mère et de son aïeule (1-3). 2<sup>o</sup> Il exhorte à rallumer en lui la grâce de son ordination, c'est-à-dire à ranimer sa ferveur pour qu'il ne rougisse pas de Jésus-Christ, mais qu'il le serve au contraire avec courage au milieu de la persécution (5-13). 3<sup>o</sup> Il appelle son attention sur la conservation de la sainte doctrine (13-14), et lui parle de son état personnel (15-18).

3. Cui servio a progenitoribus. Saint Paul était adepte aux Juifs qui l'accusaient d'être un apostat, d'avoir déserté leur religion. En toutes circonstances, il proteste contre cette calomnieuse accusation (Act. XXIV, 14; XXVI, 6; XXVIII, 20). Pour lui le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, est le Dieu des chrétiens; la religion de Jésus-Christ est celle de Moïse, mais développée, accomplie. Non nisi solvere legem, dit lui-même Notre Seigneur, sed adimplere.

4. Memor lacrymarum tuarum. Timothée se séparant de l'Apôtre, avait dû être d'autant plus sûr, qu'il avait sous les yeux le pressentiment de ne plus se revoir.

5. In avia tua Loïde, et matre tua Eunice. C'est un beau témoignage rendu à l'influence que peut avoir une mère chrétienne sur l'éducation de ses enfants. Saint Paul rappelle à Timothée le souvenir de sa mère et de son aïeule, pour lui rendre encore plus chère la foi qu'il a reçue par ces saintes femmes.

6. Et resuscites gratiam. Au point de vue dogmatique, ce verset prouve que l'Ordre est un sacrement.

CAP. I. — 1. Per voluntatem Dei. Non meo merito, sed electione et voluntate Dei. — Secundum promissionem vite, que est in Christo Jesu. Missus sum a Deo tanquam apostolus et legatus ad predicandam vitam eternam, promissam per Christum.

2. Gratia, misericordia. Vide dicta superiori epistola, c. 1, n. 2.

3. Cui servio a progenitoribus. Cui servio, ut etiam progenitoribus mei servierim. — In conscientia pura. Mihi enim conscius sum quod non alium Deum colam, aut colentem, quam unum Deum patrum meorum. Vel, cui servio vite et moribus a sceleris puris, Vel, sincera est sine hypocrisis aut simulatione. — Quod sine intermissione habeam tui memoriam. Gratias Deo ago quod me tibi ita conjunxerit per charitatem, ut quoties ad eum processerim, toties tui memoriam.

4. Memor lacrymarum tuarum. Quas fudisti la discessu meo.

5. Recordationem accipias. Memor. — Eius fidei, que est in te non ficta. Nimirum aliorum fides in amorem et desiderium Timothei Paulum rapiebat. — Habitavit. Firmiter et permanserit inhaesit. — In avia tua Loïde. Aviam intelligit matertram, patre enim gentili permanserit inhaesit. — In matre tua Eunice. Quam fuit christiana; nam Act. c. 16, v. 1, vocatur fidelis, et Et matre tua Eunice, est. — Certus sum autem quod et in te. Habitavit autem fides non ficta.

6. Et resuscites. In græco est,  $\alpha\nu\tau\acute{o}\rho\theta\eta\tau\alpha\iota$ , quod proprie significat ignem cineribus con-

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ, par la volonté de Dieu, pour annoncer aux hommes la promesse de la vie qui est en Jésus-Christ;

2. A Timothée, son fils bien-aimé : que Dieu le Père et Jésus-Christ Notre Seigneur vous donnent la grâce, la miséricorde et la paix.

3. Je rends grâces à Dieu, que mes ancêtres ont servi, et que je sers avec une conscience pure, de ce que nuit et jour je me souviens continuellement de vous dans mes prières;

4. Et, me représentant vos larmes, je désire vous voir, afin d'être rempli de joie;

5. Dans le souvenir que j'ai de cette foi sincère que j'estime en vous, qu'à une premièrement Loïde, votre aïeule, et Eunice, votre mère, et que je suis aussi très-persuadé que vous avez.

6. C'est pourquoi je vous avertis, de rallumer ce feu de la grâce de Dieu que vous avez reçue par l'imposition de mes mains.

CAP. I. — 1. Paulus, apostolus. Dans ce chapitre, il faut distinguer le l'entrée en matière, ou l'exorde dans lequel saint Paul remercie Dieu de la foi et de toutes les vertus qu'il trouve dans son cher disciple, et qu'il attribue après Dieu, à la bonne éducation qu'il a reçue de sa mère et de son aïeule (1-3). 2<sup>o</sup> Il exhorte à rallumer en lui la grâce de son ordination, c'est-à-dire à ranimer sa ferveur pour qu'il ne rougisse pas de Jésus-Christ, mais qu'il le serve au contraire avec courage au milieu de la persécution (5-13). 3<sup>o</sup> Il appelle son attention sur la conservation de la sainte doctrine (13-14), et lui parle de son état personnel (15-18).

3. Cui servio a progenitoribus. Saint Paul était adepte aux Juifs qui l'accusaient d'être un apostat, d'avoir déserté leur religion. En toutes circonstances, il proteste contre cette calomnieuse accusation (Act. XXIV, 14; XXVI, 6; XXVIII, 20). Pour lui le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, est le Dieu des chrétiens; la religion de Jésus-Christ est celle de Moïse, mais développée, accomplie. Non nisi solvere legem, dit lui-même Notre Seigneur, sed adimplere.

4. Memor lacrymarum tuarum. Timothée se séparant de l'Apôtre, avait dû être d'autant plus sûr, qu'il avait sous les yeux le pressentiment de ne plus se revoir.

5. In avia tua Loïde, et matre tua Eunice. C'est un beau témoignage rendu à l'influence que peut avoir une mère chrétienne sur l'éducation de ses enfants. Saint Paul rappelle à Timothée le souvenir de sa mère et de son aïeule, pour lui rendre encore plus chère la foi qu'il a reçue par ces saintes femmes.

6. Et resuscites gratiam. Au point de vue dogmatique, ce verset prouve que l'Ordre est un sacrement.

CAP. I. — 1. Per voluntatem Dei. Non meo merito, sed electione et voluntate Dei. — Secundum promissionem vite, que est in Christo Jesu. Missus sum a Deo tanquam apostolus et legatus ad predicandam vitam eternam, promissam per Christum.

2. Gratia, misericordia. Vide dicta superiori epistola, c. 1, n. 2.

3. Cui servio a progenitoribus. Cui servio, ut etiam progenitoribus mei servierim. — In conscientia pura. Mihi enim conscius sum quod non alium Deum colam, aut colentem, quam unum Deum patrum meorum. Vel, cui servio vite et moribus a sceleris puris, Vel, sincera est sine hypocrisis aut simulatione. — Quod sine intermissione habeam tui memoriam. Gratias Deo ago quod me tibi ita conjunxerit per charitatem, ut quoties ad eum processerim, toties tui memoriam.

4. Memor lacrymarum tuarum. Quas fudisti la discessu meo.

5. Recordationem accipias. Memor. — Eius fidei, que est in te non ficta. Nimirum aliorum fides in amorem et desiderium Timothei Paulum rapiebat. — Habitavit. Firmiter et permanserit inhaesit. — In avia tua Loïde. Aviam intelligit matertram, patre enim gentili permanserit inhaesit. — In matre tua Eunice. Quam fuit christiana; nam Act. c. 16, v. 1, vocatur fidelis, et Et matre tua Eunice, est. — Certus sum autem quod et in te. Habitavit autem fides non ficta.

6. Et resuscites. In græco est,  $\alpha\nu\tau\acute{o}\rho\theta\eta\tau\alpha\iota$ , quod proprie significat ignem cineribus con-